

**LE GRAND PERIGUEUX**  
**1 bd Lakanal - BP 70171 - 24019 - PERIGUEUX**

## DELIBERATION DD2021\_022

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 19 mars 2021

**LE 25 mars 2021**, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Nombre de membres du conseil en exercice	
Présents	74
Votants	81
Pouvoirs	7

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

### PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL : CHARTE DE PARTENARIAT ENTRE LE GRAND PÉRIGUEUX ET LE SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE L'ISLE EN PÉRIGORD

#### PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, Mme BOUCAUD, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COURNIL, M. DOBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALOMON, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, M. DUCENE, Mme ROUX, M. RATIER, M. MALLET, Mme TOULAT, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, M. SERRE, Mme DUPEYRAT, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, Mme FOLGADO, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. PIERRE NADAL, M. CHANSARD, M. BELLOTEAU, M. GUILLEMOT, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. CAREME, Mme COURAULT, Mme DOAT, Mme FAVARD, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, Mme LANDON, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme DUVERNEUIL, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, Mme REYS, M. VADILLO

#### ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. COLBAC, M. VIROL

#### POUVOIR(S) :

M. LARENAUDIE donne pouvoir à M. COURNIL  
Mme SALINIER donne pouvoir à Mme GONTHIER  
Mme TOURNIER donne pouvoir à M. LECOMTE  
Mme ESCLAFFER donne pouvoir à M. GUILLEMOT  
Mme SARLANDE donne pouvoir à M. CIPIERRE  
M. DELCROS donne pouvoir à Mme DOAT  
Mme FRANCESINI donne pouvoir à Mme LABAILS

## PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL : CHARTE DE PARTENARIAT ENTRE LE SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE L'ISLE EN PÉRIGORD

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Considérant que** le Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord élabore le Projet Alimentaire du Territoire de l'Isle en Périgord, dont l'objectif est de favoriser une agriculture de proximité au service d'une alimentation locale et de qualité, accessible à tous.

**Que** la première phase du projet consacrée au diagnostic, a conduit à l'identification de cinq enjeux cadres :

- Enjeu 1 : Préserver, récupérer les terres agricoles et réussir l'installation des producteurs ;
- Enjeu 2 : Adapter la production agricole et alimentaire pour répondre aux nouvelles demandes sociétales de « produits locaux de qualité » ;
- Enjeu 3 : Rendre accessibles les produits d'un point de vue pratique (logistique distribution et commercialisation) ;
- Enjeu 4 : Rendre accessibles à tous les produits locaux de qualité ;
- Enjeu 5 : Changer les pratiques alimentaires ;

**Que** la deuxième étape sur l'élaboration du plan d'actions a débuté en février 2021 par la mise en place de groupes de travail « experts » impliqués dans l'étude de chacun des enjeux cadres identifiés.

**Que** pour les enjeux 1 et 2, un groupe Production a été mis en place, pour l'enjeu 3, un groupe Logistique, pour l'enjeu 4, un groupe Consommation, et pour l'enjeu 5, un groupe Sensibilisation.

**Considérant que** le Projet Alimentaire Territorial (PAT) est piloté par un comité de pilotage composé d'élus du Pays.

**Que** cinq ambitions sont prônées, depuis le début du projet, par les élus pour le guider :

- construire un projet pour tous,
- développer une économie de proximité,
- une économie qui contribue à la protection de l'environnement, respectueuse des ressources naturelles,
- des productions qui concourent à la santé des citoyens, dans le cadre d'une nouvelle approche nutritionnelle,
- et un modèle qui contribue aux liens sociaux, en limitant de façon notable le gaspillage alimentaire.

**Qu'**afin de confirmer l'adhésion à cette démarche, et de formaliser l'engagement de la collectivité, le Pays de l'Isle en Périgord demande la signature d'une charte de partenariat (annexée au présent rapport).

**Que** cette charte précise notamment les points suivants :

- Les partenaires signataires feront partie du comité de pilotage du PAT d'assurer le suivi du PAT, de ses actions et résultats.

- Les partenaires signataires pourront également porter des actions au service du Projet Alimentaire Territorial. Ils seront également intégrés à l'évaluation et au suivi de ces actions.

- La communication sera pilotée par le Pays de l'Isle en Périgord, les partenaires utiliseront les supports du Pays de l'Isle en Périgord pour communiquer sur le PAT. Les partenaires mobilisent les ressources du Pays - actions de promotion et dispositifs numériques - afin de contribuer à la qualité et à la cohérence du développement de circuits alimentaires courts.

**Que** la liste des partenaires invités figure dans la charte.

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Autorise le Président à signer la charte de partenariat pour l'élaboration et la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial du Pays de l'Isle en Périgord.

**Adoptée à l'unanimité.**

Délibération publiée le 15/04/2021	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 15/04/2021	Périgueux, le 15/04/2021
	Pour le Président et par délégation, Le Vice-Président, Christian LECOMTE

